

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 23  
Votants 27  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 06 avril

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Jean-Paul FERRE, Conseiller Municipal Délégué**

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

**PRESENTS** : Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Charlélie, ARNAUD, Marine TOINON, , André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

**ABSENTS** : Annick BRUNEL, Annie OSTARD, Christine FELIX, Cyril RONZE.

**POUVOIRS** : Annick BRUNEL à Véronique GENEVRIER, Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Christine FELIX à Maryse RODRIGUEZ, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA.

**SECRETAIRE** : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023 04 02

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de Montbrison accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 7 abstentions) :**

- **déclare que le compte de gestion du budget général de la commune de St Romain-le-Puy dressé, pour l'exercice 2022 par le Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **autorise Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2022 du budget principal.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 07 avril 2023

Le Président de séance,  
Jean-Paul FERRE



La Secrétaire de séance,  
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :